

## **AVIS PUBLIC**

## CONSULTATION ÉCRITE

Projet de règlement no 07-383-21-04 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme no 05-383-15

AVIS PUBLIC est par la présente donné que :

- 1. Lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 07-383-21-04 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 05-383-15;
- 2. Ce règlement a pour objet de modifier le plan des grandes affectations du sol et le concept d'organisation spatiale.
- 3. Résumé du projet de règlement numéro 07-383-21-04 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 05-383-15:
  - Le règlement a pour objet de modifier le plan des grandes affectations du sol et le concept d'organisation spatiale pour le secteur des rues Picard et Morin, à l'effet de remplacer l'affectation résidentielle moyenne densité, par l'affectation résidentielle forte densité.
- 4. NOTE SPÉCIALE Compte tenu des mesures liées à la protection de la santé publique, le conseil municipal a ordonné par la résolution 20-07-118 que l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours suivant la parution de l'avis public. Les commentaires peuvent être transmis par la poste, par télécopieur ou par courriel aux coordonnées ci-dessous.

Direction générale et greffe 84, rue du Sacré-Cœur Charlemagne, (Québec) J5Z 1W8 Télécopieur : 450-581-0597

Courriel: greffe@ville.charlemagne.qc.ca

- 5. Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la ville, et ce, à l'intérieur de l'onglet avis publics. Il peut être également consulté à l'hôtel de ville, au 84 rue du Sacré-Cœur, aux heures habituelles d'ouverture.
- 6. Ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Charlemagne ce 16 juillet 2021

Olivier Goyet

Directeur général et greffier